



## PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture  
Direction des Moyens et de la  
Coordination des Politiques Publiques

Bureau du Développement Durable  
et des Affaires Juridiques

Affaire suivie par : Catherine VERRIEZ  
Téléphone : 04.92.40.49.67  
Télécopie : 04.92.40.49.69  
Courriel : catherine.verriez@hautes-alpes.gouv.fr

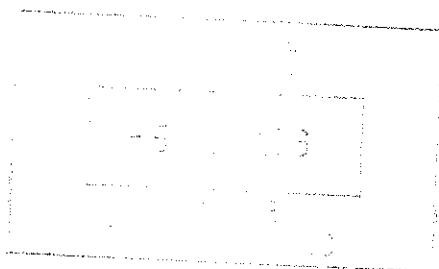
Gap, le - 2 DEC. 2016

Le Préfet des Hautes-Alpes

à

Monsieur le Maire

05100 VAL DES PRES



Objet : avis de la CDNPS : Urbanisation en discontinuité sur deux projets d'UTN

Vous avez déposé dans mes services, dans le cadre de la révision de votre POS en PLU, une demande d'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites sur la création d'une zone 2AU, pour deux projets d'UTN, situés en discontinuité de l'urbanisation existante.

La CDNPS, réunie le 22 novembre 2016, a émis **un avis favorable** à votre projet, considérant :

- que la création d'une zone 2AU nécessitera une future révision du PLU pour devenir constructible ;
- que cette future révision devra faire l'objet d'un nouveau passage en CDNPS et donc d'un nouvel avis de l'État ;
- qu'il est difficile à ce stade de statuer sur l'impact paysager réel du projet ;
- qu'un avis négatif pourra être émis par l'État lors d'un futur reclassement en secteur urbanisé de la zone si une attention très forte n'est pas portée par la commune aux remarques émises dans le présent avis, en particulier celles du STAP ;
- que le classement en zone 2AU du projet est compatible avec le projet de SCOT tel que connu à ce jour.

**Le Préfet**

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général  
de la préfecture des Hautes-Alpes

Yves HOCHE